

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUIN 2018 **A AUBONNE**

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2017

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, Société Anonyme pour le traitement des DEchets de la Côte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement ou l'incinération des déchets urbains, des boues d'épuration et de tous autres résidus.

SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets, pour le périmètre de gestion «La Côte».

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets.

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura (voir annexe n°1).



SOMMAIRE :

| | |
|--|---------|
| 1. Conseil d'administration | page 3 |
| 2. Organisation de SADEC SA | page 3 |
| 3. Représentation au sein de TRIDEL SA | page 4 |
| 4. Principaux dossiers 2017 | page 4 |
| ④ Concept harmonisé de la taxe au sac | |
| ④ Visite de l'usine TRIDEL | |
| ④ Opération de collecte des déchets amiantés des ménages | |
| ④ Nouveaux bureaux de SADEC SA | |
| ④ Nouvelle organisation informatique de SADEC SA | |
| ④ Inauguration du 23 septembre 2017 | |
| ④ Plaquette de présentation des activités de SADEC SA | |
| ④ Modification de l'article 1 des statuts de SADEC SA | |
| ④ Elimination des boues d'épuration | |
| ④ Animations dans les écoles | |
| ④ Vaisselle réutilisable – KIT 40 | |
| ④ Plateforme internet pour la saisie des statistiques | |
| ④ DSM – Réorganisation des zones d'apport | |
| 5. Communication | page 12 |
| ④ Campagne de communication Responsables.ch | |
| 6. Conclusions | page 12 |
| | |
| Annexe 1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte » | page 14 |
| Annexe 2 : plan des zones d'apport des DSM | page 15 |
| Annexe 3 : plan des zones d'apport des déchets SENS | page 16 |
| Annexe 4 : plan des zones d'apport des déchets SWICO | page 17 |
| Annexe 5a : plan d'accès au container pour cadavres d'animaux de compagnie | page 18 |
| Annexe 5b : liste des communes autorisées à utiliser le container pour cadavres d'animaux de compagnie | page 19 |

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SADEC est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- un administrateur pour la Commune de Nyon ;
- un administrateur pour la Commune de Gland.

Ces deux administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les Assemblées des Syndics des districts concernés. Ils ne doivent cependant pas faire partie des autorités communales de Nyon ni de Gland. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

| | |
|-----------------|--|
| Président | M. Cédric Echenard, Municipal, Rolle |
| Vice-Présidents | M. Michel Dubois, Syndic, Saint-Oyens |
| | M. Michael Rohrer, Municipal, Gland |
| Administrateurs | M. Patrick Barras, Municipal, Chésereux |
| | Mme Monique Bersier, Syndique, Vinzel |
| | M. Stephan Comminot, Syndic, Chavannes-des-Bois |
| | Mme Roxane Faraut Linares, Municipale, Nyon |
| | M. Pascal Lincio, Municipal, Aubonne |
| | Mme Caroline Monnard, Municipale, Mont-sur-Rolle |

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en séance ordinaire pour traiter des dossiers stratégiques de la société. Deux Assemblées générales ont été convoquées pour présenter et faire valider les projets conduits par SADEC :

- le 1^{er} juin 2017 à Chavannes-des-Bois pour l'approbation des comptes 2016 ;
- le 26 octobre 2017 à Essertines-sur-Rolle pour la présentation du budget 2018.



2. Organisation de SADEC SA

Actuellement, la structure administrative de SADEC se présente comme suit :

- M. D. Christen, directeur (100%) ;
- Mme I. Reber, secrétaire (80%) ;
- Mmes N. Widmer, comptable et C. Fankhauser (env. 25% - mandat de prestations).

Les bureaux de SADEC sont désormais situés à Gland, à l'adresse « En Vertelin 3 » sur un site regroupant également la station de transfert route-rail pour les ordures ménagères et le container destiné aux cadavres d'animaux de compagnie.

3. Représentation au sein de TRIDEL SA

Depuis le 21 mars 2013, SADEC SA est actionnaire de l'usine de valorisation thermique des déchets (UVTD) TRIDEL SA dont l'actionnariat se répartit de la façon suivante :



Fig. 1 – Périmètres actionnaires de TRIDEL SA

| | |
|-------------------|-----------------------------------|
| GEDREL SA | 4'016 actions (36.51 %) |
| VALORSA SA | 3'963 actions (36.03 %) |
| STRID SA | 1'540 actions (14.00%) |
| SADEC SA | 1'481 actions (13.46%) |

Cela représente un capital-actions de CHF 11'000'000.-, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-

Les représentants de SADEC SA au sein de TRIDEL SA étaient en 2017 :

- Conseil d'administration : du 01.01 au 30.06.17 MM. Cédric Echenard et Olivier Fargeon ;
du 01.07 au 31.12.17 MM. Cédric Echenard et Michael Rohrer.
- Comité d'exploitation : M. Didier Christen.

Monsieur Michael Rohrer a été élu lors de l'Assemblée générale de TRIDEL SA tenue le 20 juin 2017 en remplacement de Monsieur Olivier Fargeon, démissionnaire au 30 juin 2017.

4. Principaux dossiers 2017

④ Concept harmonisé de la taxe au sac

L'année 2017 a vu l'entrée du périmètre du Nord vaudois, STRID SA, dans le concept harmonisé de la taxe au sac. Ce dernier couvre ainsi désormais une grande majorité du territoire vaudois. Simultanément à l'arrivée de ce périmètre, le prix du sac 35 litres a subi une très légère baisse puisqu'il est passé de CHF 2.00 à CHF 1.95 par sac dès le 1^{er} janvier 2017.

Dans notre périmètre, c'est à cette même date que la commune de Coinsins a rejoint le concept harmonisé de la taxe au sac. Avec cette arrivée, ce sont donc 53 communes sur les 60 qui composent

notre périmètre qui ont choisi d'adhérer au système des sacs blancs « TRIER C'EST VALORISER ». La situation en matière de taxation des déchets est désormais la suivante dans notre périmètre :

- 53 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 1 commune avec sa propre taxe au sac ;
- 5 communes avec la taxe au poids ;
- 1 commune avec une taxe à l'ouverture.



Un total de 13'146 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2017. Par rapport à l'année 2016 (13'223 tonnes), la baisse du tonnage est de 0,58% pour l'ensemble des communes concernées du périmètre, alors que la population a augmenté d'environ 1,80%. Ainsi, en comparant les chiffres de la production d'ordures ménagères par habitant, on constate une baisse notable et régulière de la production d'ordures ménagères par les citoyens, ce qui est très positif :

2015 : 130 kg/hab.

2016 : 127 kg/hab.

2017 : 124 kg/hab.

Pour mémoire, une cellule financière a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder au versement de la rétrocession des montants prélevés sur les sacs au titre de la taxe. Cette cellule financière est composée des directeurs des périmètres et se réunit 5 fois par année pour procéder à cette répartition (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les faire valider par la cellule financière avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la rétrocession est collecté. Charge ensuite aux périmètres de reverser cet argent aux communes, là également sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés.

Pour l'année 2017, c'est un montant de **CHF 367.36 HT** par tonne collectée qui a pu être versé, montant duquel une participation de CHF 1,80 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés à la bonne marche du concept harmonisé. Cela signifie que seules les communes ayant adhéré au concept harmonisé de la taxe au sac en assument les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de faire fonctionner à l'aide du « ménage courant » un système auquel 7 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

Pour l'année 2018, il a été décidé de maintenir le montant de l'acompte trimestriel versé aux communes à CHF 340.- HT par tonne.

Au vu de l'importance des flux financiers en jeu, un organe de contrôle a été nommé par les périmètres. Cet organe établit un rapport annuel qui fait l'objet d'une distribution aux actionnaires de chaque périmètre. Il est constitué de deux représentants par périmètre et d'un représentant de l'organe de révision de TRIDEL. Cet organe de contrôle a pour tâche de contrôler l'intégralité du système, en particulier les flux financiers, les activités de la cellule financière et les activités des périmètres en relation avec le concept harmonisé. Les représentants de SADEC au sein de cet organe de contrôle étaient en 2017 :

- Monsieur Michel BURNAND, Syndic de Vich;
- Monsieur Agrippino CARDELLO, Municipal à Perroy.

Lors de l'Assemblée générale de SADEC SA du 1^{er} juin 2017 à Chavannes-des-Bois, Monsieur Jean WIDMER, Municipal à Bogis-Bossey, a été élu pour succéder à Monsieur BURNAND qui ne souhaitait pas prolonger son mandat alors que Monsieur Agrippino CARDELLO a été réélu pour un nouveau mandat. Ces deux personnes commenceront leur travail de contrôle en début d'année 2018.

Comme chaque année, des contrôles inopinés ont eu lieu dans les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac. En 2017, ce sont 15 communes qui ont fait l'objet d'une surveillance afin de s'assurer que le taux maximal de 5% de déchets non-conformes admis soit bien respecté.

Cette tâche a été confiée à un mandataire externe dont les collaborateurs ont suivi la collecte communale des ordures ménagères. Les sacs non-conformes ont été sortis de la collecte, laissés sur place et leur poids a été évalué. Le taux de non-conformité a ainsi pu être mesuré.

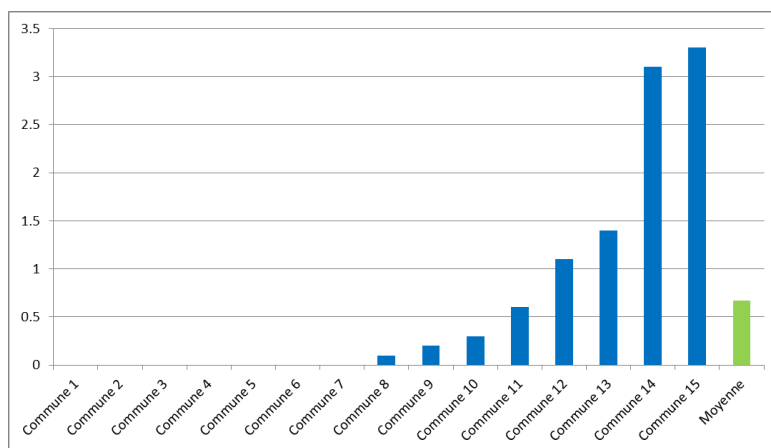


Fig. 2 – Taux de non-conformité dans les communes contrôlées en 2017

A nouveau, les résultats obtenus sont réjouissants puisque toutes les communes contrôlées respectent le taux maximal de 5%. Le taux le plus élevé constaté atteint 3,3% alors que 7 communes atteignent le taux de 0,0%. **Le taux moyen s'élève à 0,67%.**

Précisons pour terminer que chaque commune ayant fait l'objet d'un contrôle a reçu de façon individuelle les résultats détaillés des constats effectués sur son territoire

🕒 Visite de l'usine TRIDEL

En date du 2 février 2017, l'usine de valorisation thermique des déchets TRIDEL a ouvert ses portes aux représentants des Municipalités des communes membres des périmètres actionnaires, dont SADEC SA. Deux représentants de chaque commune ont été conviés à cet événement, suivi d'un repas convivial sur le site. Cette intéressante visite a permis aux participants d'une part de visualiser le fonctionnement de l'usine vers laquelle les déchets incinérables de leurs citoyens sont acheminés par le rail et d'autre part d'échanger leurs expériences sur le sujet des déchets.

🕒 Opération de collecte des déchets amiantés des ménages

La journée de collecte des déchets amiantés des ménages, menée en partenariat entre le Canton et les périmètres de gestion des déchets, a eu lieu le 25 mars 2017. Elle a rencontré un franc succès puisque ce ne sont pas moins de 220 communes, représentant 85% de la population vaudoise, qui y ont participé. Pour le périmètre de « La Côte », un taux de participation des communes de 80% a été enregistré et plus de 38 tonnes ont été collectées, ce qui est très positif. La DGE a publié à l'attention des communes participantes un rapport détaillé des résultats de cette opération.



③ Nouveaux bureaux de SADEC SA

Les travaux de construction du nouveau bâtiment administratif de notre société, démarrés au mois d'octobre 2016, se sont achevés au mois de juillet 2017 pour un coût global de CHF 1'350'000.- TTC. Le Conseil d'administration a souhaité faire de ce bâtiment une « carte de visite » pour notre société. De sa conception à sa réalisation, les choix effectués avec le soutien de l'atelier d'architecture CORETRA SA ont toujours été faits dans le respect du développement durable. Parmi les éléments qui rendent cette construction exemplaire, on citera par exemple :



Fig. 3 – 1^{er} étage, bureaux

- le choix de matériaux privilégiant les ressources locales (bois), le recyclage (béton) et la durabilité (revêtement de façade en Eternit) ;
- la pose de 67 m² de panneaux solaires photovoltaïques en toiture ;
- la pose de deux sondes géothermiques alimentant la pompe à chaleur ;
- une construction en ossature bois FSC provenant des forêts suisses, ce qui nous a permis d'obtenir le label COBS (certificat d'origine bois suisse) ;
- le respect des critères d'exclusion du label Minergie-ECO ;
- la suppression des faux-plafonds, permettant une économie de matériaux ;
- l'aménagement ergonomique des postes de travail des collaborateurs.



Fig. 4 – rez, hall d'entrée

De plus, à prix équivalent, le Conseil d'administration a systématiquement privilégié les entreprises locales lors de l'adjudication des différents lots mis en soumission. Ainsi, nous sommes particulièrement fiers de constater que 92% des montants investis dans cette construction l'ont été dans une entreprise installée dans l'une des 60 communes de notre périmètre. Ceci va dans le sens de la démarche voulue par le Conseil d'administration d'une réalisation s'inscrivant dans la proximité et la durabilité.

Le déménagement de notre société dans ses nouveaux locaux a ainsi pu s'effectuer en date du 20 juillet 2017. Depuis lors, l'entier de nos activités sont désormais réunies sur un seul et même site regroupant nos activités administratives, la station de transfert route-rail des ordures ménagères et le container frigorifique destiné aux cadavres d'animaux domestiques des communes concernées.

③ Nouvelle organisation informatique de SADEC SA

Profitant de son emménagement dans ses nouveaux locaux, notre société a du repenser l'intégralité de son organisation informatique. En effet, jusqu'alors, nos données, nos messageries ou encore nos sauvegardes étaient imbriquées dans l'architecture informatique mise à disposition par la Ville de Nyon. De même, la maintenance et le support informatiques étaient également assurés avec efficacité par son service informatique.

Toutefois, du fait de notre déménagement, ce mode de fonctionnement n'était plus envisageable. Le Conseil d'administration a donc choisi d'opter pour un système informatique avec hébergement à distance des données et des logiciels. Ceci signifie que nos données et logiciels ne sont pas stockés sur un

serveur dans nos locaux, mais sur des serveurs dédiés dans de grands « data center ». Parmi les avantages de cette manière de procéder, citons notamment les points principaux suivants :

- Mises à jour régulières et automatiques des logiciels ;
- Service de support en ligne disponible et efficace ;
- Sauvegardes automatiques des données ;

Pour pouvoir disposer d'un prestataire fiable et concurrentiel, SADEC a établi un cahier des charges et lancé un appel d'offres auprès de plusieurs sociétés spécialisées. Après analyse des dossiers et audition des candidats, le choix du Conseil d'administration s'est porté sur la société OFISA SA, bien connue de nombreuses communes. Ajoutons pour terminer que nos données sont stockées sur des serveurs situés en Suisse, ce qui était l'une de nos exigences premières.

Inauguration du 23 septembre 2017

Précédée de l'incontournable bouquet de chantier qui a eu lieu le 20 avril 2017, en présence des architectes, ingénieurs et des différents corps de métier actifs sur notre chantier, l'inauguration du nouveau site de SADEC SA s'est déroulée le samedi 23 septembre 2017 à Gland. Cet événement comprenait une visite de l'entier de nos installations regroupées à présent sur un seul et même site : notre nouveau bâtiment administratif, la station de transfert route-rail des ordures ménagères ainsi que le container frigorifique destiné



Fig. 5 – vue générale



Fig. 6 – quelques anciens administrateurs de SADEC SA

à recueillir les cadavres d'animaux domestiques. Suite à la partie officielle qui s'est déroulée en présence des autorités régionales et locales, les participants ont pu profiter d'un apéro et d'un repas servis sur place en musique. Cette manifestation conviviale associée à une météo radieuse a rencontré un franc succès auprès des personnes présentes, dont de nombreux représentants des communes du périmètre ainsi que divers partenaires.

Plaquette de présentation des activités de SADEC SA

A l'occasion de la mise en service de notre nouveau site de Gland, il a paru nécessaire au Conseil d'administration de faire mieux connaître les différentes tâches assurées par notre société afin d'apporter aux communes membres des solutions en matière de gestion des déchets. La réalisation de cette plaquette s'inscrit dans la volonté de SADEC de rester proche des communes qui la constituent en proposant des solutions fédératrices permettant de leur apporter du soutien, à l'image du concept harmonisé de la taxe au sac, de la nouvelle plateforme internet des statistiques, de l'élimination des boues d'épuration ou encore des centres de collecte régionaux.



Agrémentée de textes rédigés par Mme Céline Bilardo, journaliste et illustrée par des photos réalisées par M. Michel Perret, photographe, cette plaquette est à disposition des communes. Qu'elles n'hésitent pas à nous solliciter pour disposer de plusieurs exemplaires si nécessaire.

③ Modification de l'article 1 des statuts de SADEC SA

Le déménagement des activités de SADEC SA de Nyon à Gland a nécessité une mise à jour de l'article 1 des statuts concernant la localisation du siège de la société. Comme le veut la procédure, cette modification des statuts a été soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de SADEC SA le 26 octobre 2017 à Essertines-sur-Rolle. M^e Thierry Dubois, notaire, était présent à cette occasion pour en tenir le procès-verbal sous la forme authentique et pouvoir ainsi procéder aux modifications nécessaires auprès du Registre du commerce.

③ Elimination des boues d'épuration

La nette baisse de la capacité d'incinération observée à Vidy explique que les apports ont été plus importants cette année en direction de l'incinérateur de SAIDEF à Posieux (FR). En effet, 26% du tonnage total des boues produites dans notre périmètre ont été acheminées à Posieux en 2017 alors que ce taux n'était que de 6% en 2016.

Pour mémoire, dans le cadre de la collaboration instaurée pour la gestion des boues avec le périmètre voisin VALORSA, nous essayons de rationaliser au maximum les transports de boues. De ce fait, les stations d'épuration de notre périmètre étant nettement plus proches de Lausanne que de Posieux, leurs boues y sont dirigées de façon prioritaire. Malgré cela, nous restons toutefois directement dépendants des performances fluctuantes de l'incinérateur de Vidy qui arrive en fin de vie et dont le remplacement est programmé pour 2021.

Rappelons également que, de par le système de péréquation mis en place par nos soins en 2015, la refacturation des frais d'élimination des boues est différente selon que les boues partent sur Lausanne (Vidy ou TRIDEL) ou sur Posieux, ce qui

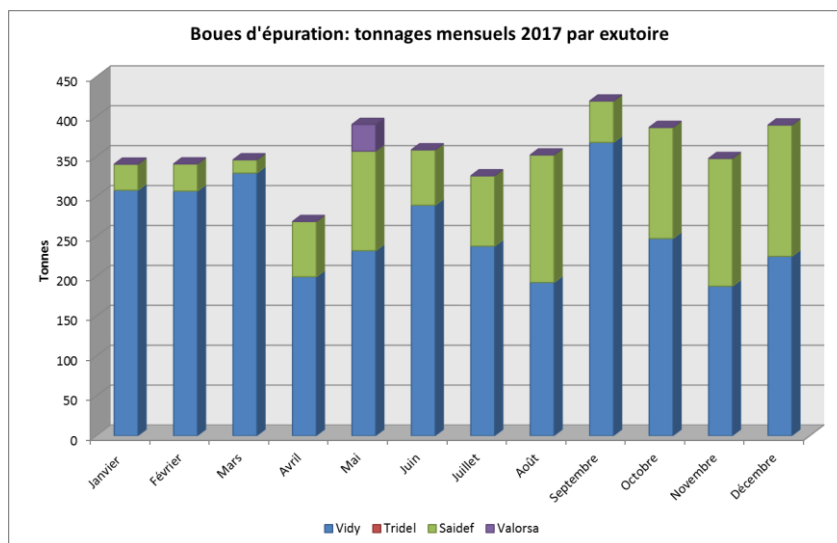


Fig. 7 – Quantité de boues d'épuration éliminées en 2017 selon l'exutoire et par mois permet de compenser les surcoûts de transports assumés par les STEP allant sur un exutoire lointain. Ainsi, les STEP devant livrer leurs boues à un exutoire lointain ne se trouvent pas pénalisées par rapport à celles qui livrent les leurs aux incinérateurs proches.

Sur le plus long terme, SADEC et VALORSA poursuivent leurs réflexions avec les repreneurs potentiels de ces boues d'épuration afin de trouver des solutions permettant de garantir leur élimination dans la durée et à des coûts qui restent acceptables.

La quantité totale de boues d'épuration éliminées en 2017 est de 4'263 tonnes.

③ Animations dans les écoles

Au cours de l'année 2017, 231 animations ont été données par des animateurs spécialisés dans les écoles de notre périmètre. Ces animations sont organisées par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), sur la base du budget mis à disposition annuellement par SADEC.

Afin de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources naturelles et aux problèmes posés par les déchets, COSEDEC propose aux écoles différentes animations en fonction du degré d'enseignement.

Dans le cadre de ces interventions, élèves et enseignants :

- réalisent que chaque individu génère des déchets dans ses activités quotidiennes ;
- prennent conscience des problèmes posés par les déchets dans notre société ;
- s'interrogent sur les moyens de limiter la production de déchets et de préserver les ressources naturelles.

Des informations complémentaires sur les différentes animations proposées aux élèves, en fonction du degré d'enseignement, peuvent être obtenues sous le lien internet suivant : <http://www.cosedec.ch/>

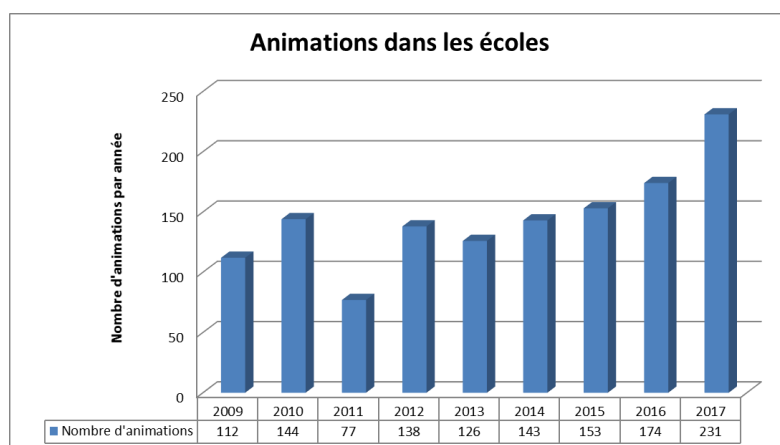


Fig. 8 – Nombre d'animations par année civile

Comme on peut l'observer sur le graphique ci-contre, la volonté du Conseil d'administration de pouvoir proposer 200 animations par année est désormais atteinte. En effet, depuis 2016, le budget de CHF 80'000.- permet d'atteindre ce nombre d'animations. Comme il n'est cependant pas toujours évident de concilier les années civiles de nos budgets avec les années scolaires, le montant prévu en 2016 n'avait pas pu être totalement utilisé et une provision avait été constituée afin de

pouvoir l'utiliser en 2017. Ceci explique l'écart du nombre d'animations entre ces deux années. Mais la moyenne sur 2016-2017 est bien de l'ordre de 200 animations par année, permettant ainsi de répondre aux demandes des établissements scolaires de notre périmètre.

③ Vaisselle réutilisable – KIT40

Depuis la fin du mois de septembre 2017, notre société s'est associée avec ECOMANIF.CH pour la distribution de vaisselle réutilisable. En effet, SADEC SA est désormais dépositaire de plusieurs KIT 40 (voir photos) de vaisselle réutilisable. Ces KIT 40 sont destinés à des manifestations accueillant jusqu'à 40 personnes et sont particulièrement adaptés pour des fêtes privées ou familiales. Ainsi, la production de déchets est fortement limitée et il n'est pas nécessaire de s'occuper du nettoyage. Depuis peu, SADEC dispose également du KIT 40+ qui comprend également des verres à pied pour le vin.



Fig. 9 – le KIT 40



Fig. 10 – échantillon

③ Plateforme internet pour la saisie des statistiques

Les périmètres de gestion des déchets STRID, VALORSA et SADEC, représentant à eux trois plus de 220 communes sur les 309 que compte le Canton, se sont unis afin de développer une nouvelle plateforme internet pour la saisie des statistiques annuelles. La volonté affichée de ces trois périmètres est de proposer aux communes un outil moderne, convivial et fiable afin de leur faciliter la tâche dans le cadre de l'obligation légale qu'elles ont de fournir chaque année au Canton les tonnages de déchets collectés sur leur territoire.

D'une simple interface de saisie des données, l'ambition est de développer cette plateforme pour en faire un véritable outil d'aide à la décision pour les communes. En effet, les versions futures offriront aux communes la possibilité de disposer d'indicateurs statistiques tels que les tonnages par habitant pour chaque catégorie de déchet. Ainsi, les communes pourront voir l'évolution des quantités de déchets collectés sur leur territoire au fil des ans, les visualiser au moyen de graphiques et se situer par rapport à des valeurs moyennes afin de connaître leurs points forts et leurs points faibles. De cette manière, il sera plus aisé pour les communes de cibler leurs efforts en vue d'améliorer et d'optimiser la collecte des déchets sur leur territoire.



Fig. 11 – page d'accueil de la plateforme

Il s'agit également de souligner que le Canton de Vaud, s'il n'a pas souhaité développer lui-même un tel outil, soutient le développement de cette plateforme, y compris d'un point de vue financier. A terme, l'objectif serait même d'en faire l'outil de référence pour l'ensemble des communes vaudoises.

③ DSM – réorganisation des zones d'apport

Dans le cadre de la collecte des DSM (déchets spéciaux des ménages), notre périmètre de gestion des déchets est subdivisé en plusieurs zones d'apport, chacune d'entre elles étant rassemblée autour d'un centre régional de collecte (voir annexe n°2). L'ouverture récente de la nouvelle déchèterie intercommunale de Prangins/Duillier, disposant de locaux adaptés et de personnel formé a permis d'adapter quelque peu ces zones d'apport et en particulier de soulager le centre de collecte régional de Nyon qui rassemblait jusqu'alors pas moins de 21 communes.

Ainsi, dès le 1^{er} octobre 2017, les communes d'Arzier-Le Muids, Bassins, Begnins, Coinsins, Genolier, Givrins, Le Vaud et Vich n'achèment plus leurs DSM sur le centre régional de Nyon, mais sur le centre régional situé à la déchèterie intercommunale Prangins/Duillier.

Pour l'entier du périmètre SADEC, ce ne sont pas moins de 151 tonnes de DSM qui ont été collectées au cours de l'année 2017 dans les 6 centres de collecte régionaux d'Aubonne, Founex, Gland, Nyon, Prangins et Rolle.

5. Communication

📍 Campagne de communication Responsables.ch

La campagne « agissons ensemble pour moins de déchets » a été créée par les périmètres de gestion des déchets et le Canton de Vaud en 2012. Articulée sur le principe des 5R (Recyclez/Renoncez/Réparez/Réutilisez/Réfléchissez), elle a duré 4 ans pour se terminer à fin 2015.



Fig. 9 – Visuels de la campagne Responsables.ch

A l'unanimité, les périmètres et le Canton ont décidé de continuer l'action de communication sur la période 2016-2018 avec pour objectifs :

- de poursuivre la sensibilisation sur le thème des 5R avec pour principal message « agissons ensemble pour moins de déchets » ;
- d'axer la communication sur le digital et développer une communauté autour de Responsables.ch ;
- d'interpeller les gens grâce à un ton décalé pour faire passer le message de Responsables.ch.

L'année 2017 a vu la campagne de communication se poursuivre sur les réseaux sociaux. Elle a été complétée par diverses actions de sensibilisation sur le terrain afin de faire changer les comportements et pousser les gens à réduire leur quantité de déchets.

Plusieurs vidéos valorisant les actions existantes ont été réalisées afin de mettre en avant des comportements exemplaires en matière de limitation des déchets. Des commerçants pratiquant les 5R, parfois depuis de nombreuses années déjà, ont été mis en avant, qu'il s'agisse d'un atelier de cordonnier ou de couture, d'une plateforme d'échange de services ou encore de magasins de vente de denrées en vrac.

Sur le terrain, des distributions de sachets réutilisables ont eu lieu dans de nombreuses gares vaudoises permettant ainsi de toucher un public pas forcément présent sur les réseaux sociaux. Au passage, les animateurs chargés de la distribution pouvaient ainsi faire passer un message de sensibilisation.

6. Conclusions

Comme vous l'aurez constaté, 2017 aura été riche en événements pour notre société. Sans contestation possible, le point culminant de l'année est caractérisé par la construction de nos nouveaux locaux administratifs et le déménagement de nos activités de Nyon à Gland.

Après plus de 20 ans passés dans les locaux de la Ville de Nyon, notre société est maintenant devenue totalement autonome et vole désormais de ses propres ailes. C'est l'occasion pour nous de remercier ici chaleureusement les Autorités nyonnaises qui se sont succédé depuis 1994, date de la création de notre société, jusqu'à aujourd'hui. En effet, sans elles et sans le précieux soutien de ses services communaux, que cela soit au niveau de la comptabilité, des ressources humaines, de l'informatique, des bâtiments ou encore du service travaux et environnement, notre société n'aurait jamais pu fonctionner, ni évoluer comme elle l'a fait toutes ces années.

Relevons également que, pour la première fois dans notre existence, le cap des 200 animations par année dans les écoles a été franchi ! C'est là également un sujet de satisfaction pour le Conseil d'administration de pouvoir poursuivre son travail de sensibilisation auprès de ceux qui sont la relève de demain.

Avec le regroupement de l'entier de nos activités sur un seul et même site, SADEC dispose désormais d'un outil de travail moderne, fiable et efficace à même de lui permettre la poursuite de sa mission dans des conditions optimales. Le Conseil d'administration continuera à travailler dans le sens souhaité par les communes et s'engage à œuvrer au plus près de leurs besoins en poursuivant le développement amorcé, en diversifiant nos activités et en proposant des outils permettant de simplifier la vie de nos actionnaires.

Nous en profitons pour remercier les 60 communes actionnaires pour la confiance témoignée vis-à-vis de notre société et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer à nous en montrer digne.

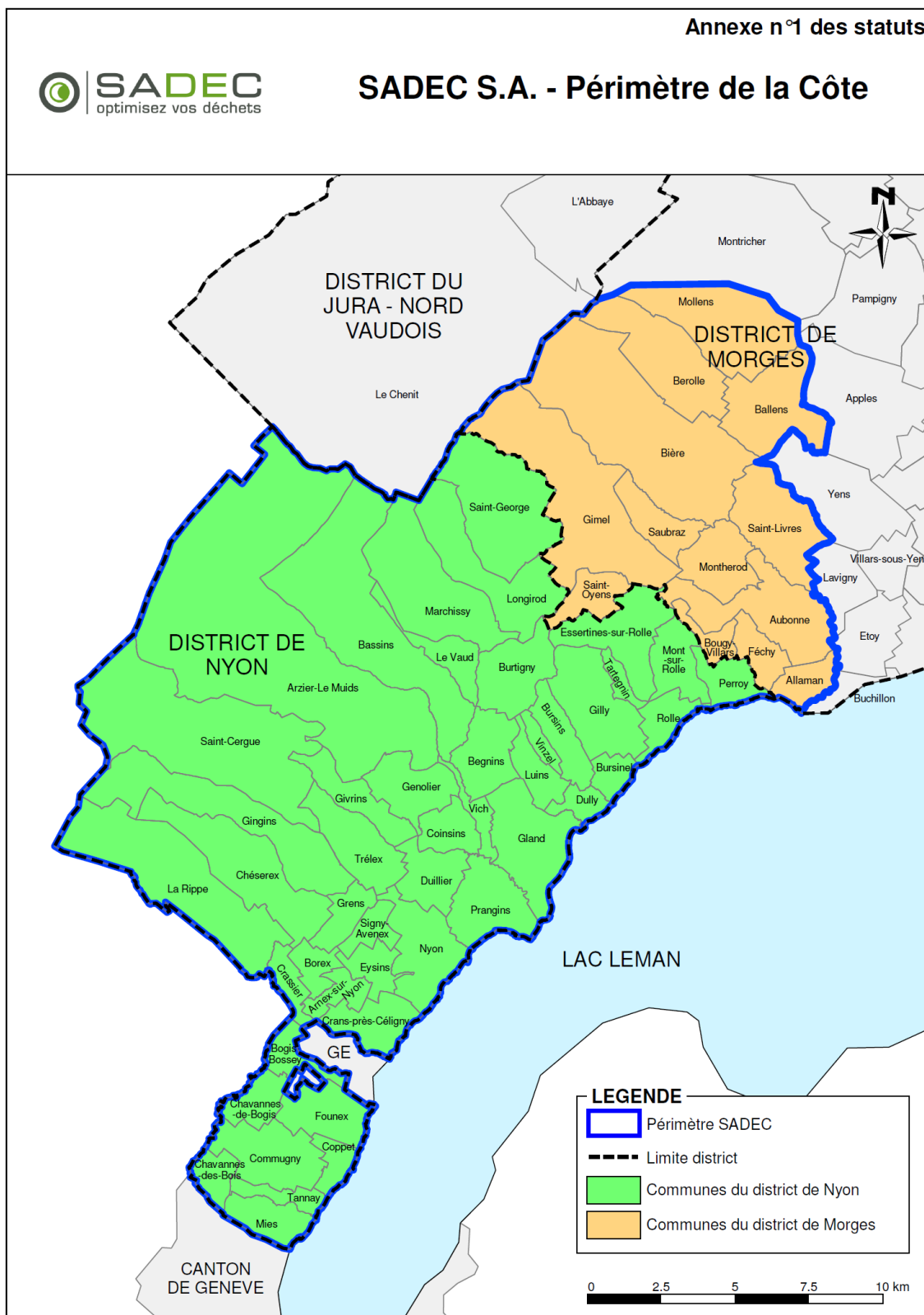
Pour le Conseil d'Administration

Gland, le 3 mai 2018

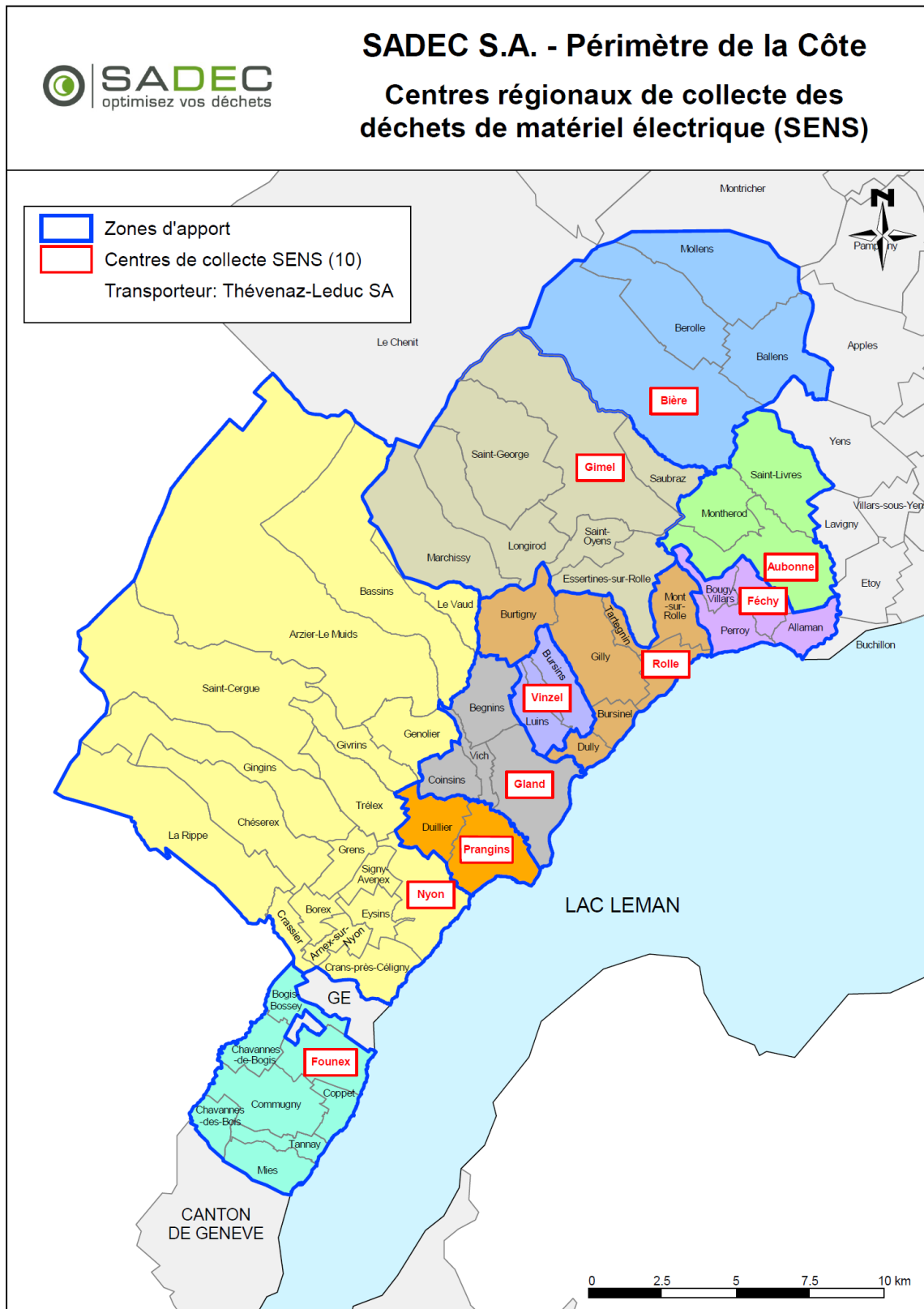
Cédric Echenard

Note : les différentes photos de nos nouveaux locaux figurant dans ce document sont l'œuvre de M. Michel Perret, photographe à Nyon.

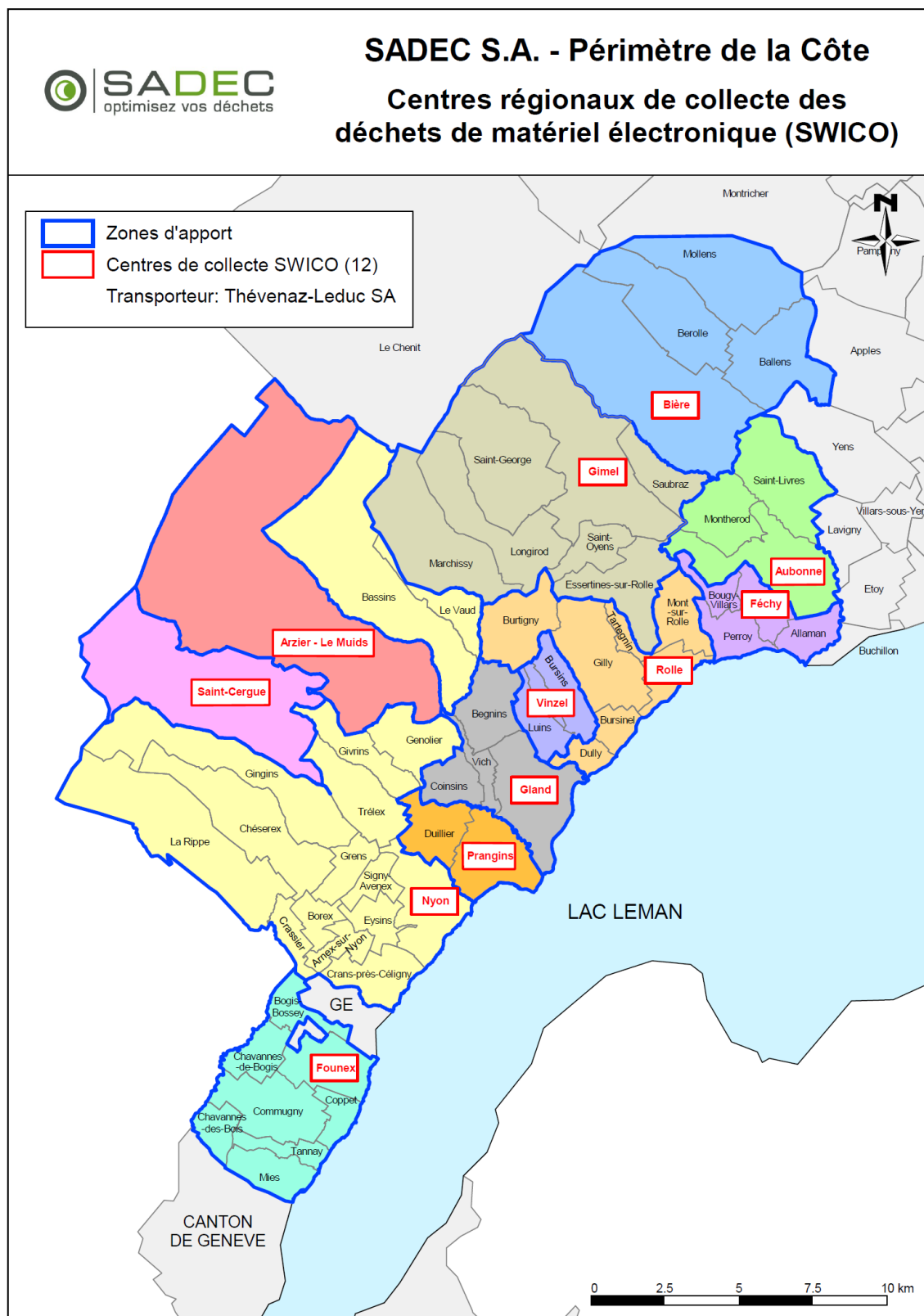
Annexe n°1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »



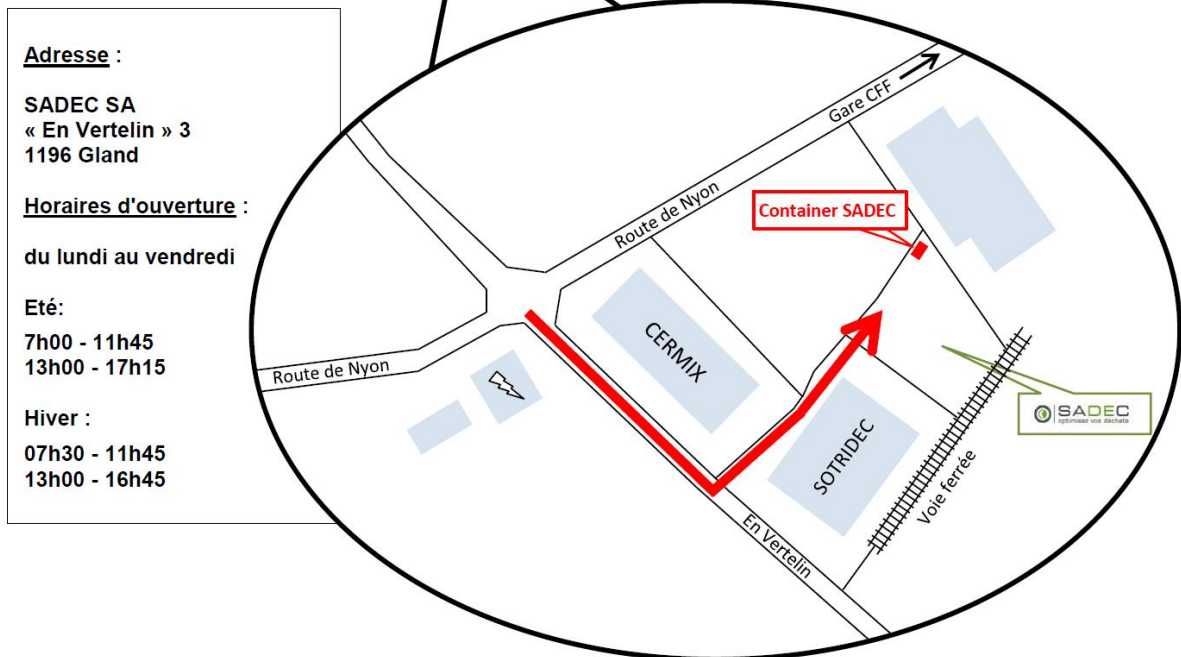
Annexe n°3 : plan des zones d'apport des déchets SENS



Annexe n°4 : plan des zones d'apport des déchets SWICO



Annexe n°5a : plan d'accès au container pour cadavres d'animaux de compagnie



Adresse :

SADEC SA
« En Vertelin » 3
1196 Gland

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi

Été :

7h00 - 11h45
13h00 - 17h15

Hiver :

07h30 - 11h45
13h00 - 16h45

**Annexe n°5b : liste des communes autorisées à utiliser le container pour
cadavres d'animaux de compagnie**

| | |
|-------------------------|-------------------|
| 1277 ARNEX-SUR-NYON | 1272 GENOLIER |
| 1273 ARZIER | 1276 GINGINS |
| 1269 BASSINS | 1271 GIVRINS |
| 1268 BEGNINS | 1196 GLAND |
| 1279 BOGIS-BOSSEY | 1261 GRENS |
| 1277 BOREX | 1278 LA RIPPE |
| 1172 BOUGY-VILLARS | 1261 LE VAUD |
| 1183 BURSINS | 1295 MIES |
| 1279 CHAVANNES-DE-BOGIS | 1260 NYON |
| 1290 CHAVANNES-DES-BOIS | 1166 PERROY |
| 1275 CHESEREX | 1197 PRANGINS |
| 1267 COINSINS | 1180 ROLLE |
| 1291 COMMUGNY | 1264 SAINT-CERGUE |
| 1296 COPPET | 1189 SAUBRAZ |
| 1299 CRANS-PRES-CELIGNY | 1274 SIGNY-AVENEX |
| 1263 CRASSIER | 1295 TANNAY |
| 1266 DUILLIER | 1270 TRELEX |
| 1262 EYSINS | 1267 VICH |
| 1297 FOUNEX | 1184 VINZEL |

Cette liste correspond aux 32 communes de l'ancien District de Nyon auxquelles s'ajoutent les Communes de Bougy-Villars, Bursins, Perroy, Saubraz, Vinzel et la Ville de Rolle. Au total, ce sont 38 communes qui bénéficient de cette autorisation.